



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Michèle TISCHHAUSER	Présidente
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillers municipaux

M. Sébastien DORAND	
M. André FERREZ	Vice-président
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	
M. Alexandre SIZONENKO	
M. Jorge VARELA	
M. Robin VIDONNE	
M. Éric WYSS	

Excusé-e-s

M. Bastien STAUFFER

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Projet de délibération – DM_2023-42 – crédit budgétaire supplémentaire 2023 – installation d'un point électrique – CHF 20'000
6. Comptes rendus des commissions
Dissolution de la commission ad hoc Sortie du Conseil municipal
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Dossier de naturalisation – huis clos



La Présidente ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et salue le public présent.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023

La **Présidente** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 21 septembre 2023.

M. Sébastien Dorand relève une coquille, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

La **Présidente** passe la parole au Maire, puis aux Adjointes.

M. Antoine Cornut

ORPC Seymaz

Le projet de budget 2024 a été établi le 26.9.2023. Le total des charges de l'ORPC Seymaz s'élève à Fr. 305'488.-, dont Fr. 7'490.- pour Gy (répartition au prorata du nombre d'habitants). Le bassin de l'ORPC Seymaz représente un peu moins de 20'000 personnes.

Seymaz-Région

Les magistrats ont, lors de leur séance du 3.10.2023, décidé de mettre en place une opération de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens et des cavaliers sur le thème des salissures de la voie publique. Toutes les communes de Seymaz-Région sont confrontées à ces problèmes. Le tous-ménages imprimé ce jour évoque notamment la campagne de sensibilisation aux déjections canines grâce à des petits panneaux que les gardes ruraux planteront aux endroits appropriés. Parallèlement, ils poursuivront leur mission de sensibilisation afin que les maîtres tiennent leurs chiens en laisse.

PRU

Le 18.10.2023, la Mairie et les sapeurs-pompiers de Gy ont participé à un exercice commun sur la mise en place du PRU de la salle Gyvi. Le matériel et les installations fonctionnent à satisfaction ; chacun sait ce qu'il doit faire le moment venu.

M. Éric Wyss demande si une communication à la population est prévue.

Celle-ci appartient au canton, indique le **Maire**. La participation aux PRU des communes et des SPV se limite aux six premières heures ; ils devront ensuite être relayés par la protection civile. La communication dépend pour l'instant de l'OCPPAM. Les communes, qui avaient un certain délai pour s'équiper, n'ont reçu que très récemment le matériel et les premiers exercices se mettent en place.

Tea-room

L'Exécutif a étudié les candidatures reçues et son choix s'est porté sur M. Claeyen, l'actuel gérant du 456 Cueillir des Cerises à Cologny. La Mairie a accueilli une rencontre tripartite avec la Poste le 9.10.2023. Le bail n'a pas encore été établi, sachant que l'Exécutif a encore reçu aujourd'hui M. Claeyen pour diverses précisions.

Sur une question de **M. Sébastien Dorand**, le **Maire** explique que la commune n'est pas concernée par le lien entre la Poste et le futur gérant. Les autorités ont simplement facilité la discussion entre ces parties puis organisé une nouvelle rencontre afin d'expliquer les attentes de la commune. Pour le moment, la Poste souhaite maintenir son offre à Gy, une offre dont l'importance a bien été soulignée à M. Claeyen.

Sur une autre demande de précision de **M. Robin Vidonne**, le **Maire** confirme que le bail devrait prendre effet le 1.1.2024. Quelques travaux de rafraîchissement et de peinture seront sans doute nécessaires.

Vols, dégradations et incivilités

C'est avec un certain agacement et une certaine colère que les autorités assistent depuis quelques semaines à des vols, des dégradations ainsi que des incivilités. Des motos ont été volées. Par ailleurs, des personnes ont dégradé la cage d'escalier du 115, route de Gy (crachats, traces de chaussures sur les murs, urine dans l'escalier). Mme Ana Couto s'est chargée de ce nettoyage peu agréable. La nouvelle déchetterie est régulièrement encombrée par des dépôts sauvages en tout genre.

Suite à ces dégradations nocturnes et vols dans le parking communal, certains habitants ont adressé une lettre à la régie réclamant l'installation d'une vidéosurveillance au sous-sol.

Autre élément en lien avec la sécurité, M. Denis Mégevand, chef du poste de la police municipale de Collonge-Bellerive, a démissionné de ses fonctions. Il rejoindra l'état-major de la police municipale de la Ville de Genève.

M. Éric Wyss souhaiterait des précisions sur les mesures mises en place en cas de dégradation.

Le Maire explique que la police municipale est systématiquement informée, mais ces dégradations ont souvent lieu le soir. Il s'agit certes de petite délinquance, mais c'est très ennuyant. Les voleurs de motos, eux, semblent bien organisés.

M. Sébastien Dorand demande si la commune envisagerait un réseau de vidéosurveillance dans l'ensemble du village.

Le Maire répond que la seule caméra évoquée à ce jour concernait la déchetterie. De leur côté, les locataires ont écrit à la régie en évoquant la possibilité d'installer des caméras.

Et fermer le parking la nuit ? demande **M. Robin Vidonne**.

M. Alexandre Sizonenko rappelle que ce parking est en partie public.

Au-delà des deux-roues, **M. Sébastien Dorand** relève que plein de villas et d'appartements ont été visités. Les vols sont, de manière générale, en recrudescence.

Le Maire confirme qu'il s'agit d'un problème de sécurité générale qui dépasse largement la commune. Ceci étant, il y a peu de présence policière dans la campagne, la nuit.

M. Jorge Varela demande si la commune souhaiterait installer des caméras sur l'espace public.

Le Maire rappelle que ce genre de décision serait à prendre par le Conseil municipal après en avoir débattu dans les commissions voire, cas échéant, au sein d'une commission ad hoc, s'agissant d'un vaste sujet.

M. Éric Wyss souhaite savoir s'il serait possible d'augmenter la fréquence des patrouilles des APM, vu le contexte.

Le Maire relève que les APM ne sont pas 24h/24 sur le terrain. L'Exécutif rencontre régulièrement les représentants de la Pallanterie qui présentent les statistiques annuelles. Selon la police cantonale, malgré les quelques vols subis par la population en 2022, Gy était considérée comme une zone sûre.

M. Robin Vidonne pense que les habitants renoncent généralement à signaler les larcins d'une valeur inférieure à Fr. 200.-. Les fermes en sont souvent victimes.

Le Maire estime que ce sujet mériterait une réflexion des Conseillers municipaux afin d'imaginer des mesures en rapport avec les moyens de la commune.

Présidence de l'ACG

À la demande de **M. Jorge Varela**, **le Maire** explique que cela faisait très longtemps que les hors partis demandaient à intégrer le tournus tacite pour l'élection de la présidence. Mme Karine Bruchez s'est présentée cette année contre M. Laurent Jimaja (Vice-président de l'ACG) a qui elle a ravi la présidence.

Mme Magali Ouedraogo

Village fleuri

Mme Magali Ouedraogo a assisté, le jeudi 12 octobre, à la cérémonie de remise des prix du concours fleuri des communes genevoises à Collonge-Bellerive. La commune de Gy a remporté le 2^e prix dans la catégorie « communes de moins de 1'200 habitants » ainsi que le 2^e prix dans la catégorie « aménagements éphémères » pour le récupérateur d'eau à l'entrée de Gy, sous les Tilleuls.

Les autorités remercient vivement pour leur investissement et leur créativité MM. Laurent Chevalley, Serge Dubrit et André Ferrez qui embellissent saison après saison notre beau village.

Journée Nature à Gy

Nous devons malheureusement annuler la seconde partie de Nature à Gy demain, soit de 16h30 à 18h, à cause de conditions météo défavorables. Les élèves de l'école de Gy, sans les enfants de Presinge, viendront de 14h à 16h installer les ardoises explicatives et bénéficier d'une sensibilisation au tri avec une ambassadrice Eco21 (environ 40 enfants).

Les enfants de Gy venant de l'école de Presinge seront les bienvenus à la salle Gyvi pour le goûter et ils découvriront les panneaux dans les plates-bandes comestibles et la charte des jardins (M. Sébastien Pauli les informera de cette invitation). L'ambassadrice Eco21 restera sur place afin d'informer et de répondre aux questionnements des personnes présentes, et des petites poubelles vertes seront à disposition de la population.

Sur une question de **M. Jérôme Lardenois-Robert**, **Mme Magali Ouedraogo** répète que la manifestation a dû être simplifiée à cause de la météo.

Mobilitri

Selon M. Mathieu Girod, de Mobilitri SA, seules trois communes souhaiteraient conserver le tarif de Fr. 14,42/habitant. Toutes les autres préféreraient appliquer le tarif de Fr. 17,34/habitant selon les mêmes conditions que l'offre actuelle, et ce durant une année.

M. Alexandre Sizonenko demande si la commune de Gy serait exclue du système Mobilitri si elle restait sur sa position.

Mme Magali Ouedraogo pense que la commune n'aurait simplement pas le choix et devrait accepter le tarif de Fr. 17,34/habitant. Elle tiendra le conseil informé de la suite, étant précisé qu'un changement du fonctionnement actuel représenterait un travail administratif trop conséquent pour Mobilitri SA pour seulement une année.

Mme Danièle Yakoubian

Sortie des jeunes à Europa-Park

31 jeunes Gytans ont été emmenés à Europa-Park (3 s'étaient désistés la dernière semaine). Le temps était magnifique et tous ont beaucoup apprécié cette sortie.

Promotions citoyennes

L'Exécutif a emmené 4 jeunes de 18 ans (sur 7) dans la traditionnelle limousine pour aller déguster un hamburger en ville avant les promotions citoyennes qui avaient lieu au BFM. Après les discours de Mmes Anne Hiltpold et Christina Kitsos, M. Édouard Louis, auteur du roman autobiographique *En finir avec Eddy Bellegueule*, a raconté son parcours. L'hymne national était chanté a capella par une jeune de 17 ans. Les promotions citoyennes se sont terminées sur un concert de Roxane et un apéritif dînatoire. L'Exécutif a ensuite ramené les jeunes en limousine à Gy.

4. Communications du Bureau

La Présidente annonce que les décisions de l'ACG présentées lors de la dernière séance sont toutes entrées en force.

5. Projet de délibération – DM_2023-42 – crédit budgétaire supplémentaire 2023 – installation d'un point électrique – CHF 20'000

La Présidente donne lecture de la délibération DM_2023-42.

M. Alexandre Sizonenko ne comprend pas comment l'armoire électrique a pu être achetée avant le vote du crédit budgétaire supplémentaire. Quant à la vidéosurveillance, il n'a rien contre, mais il existe de vraies solutions de caméras indépendantes qui nécessiteraient en moyenne deux interventions par année, soit Fr. 400.- annuels de location de nacelle. Investir Fr. 20'000.- alors qu'une autre solution apporterait le même confort et la même sécurité par rapport à la déchetterie et, qu'en plus, la commune aurait déjà acheté une armoire électrique le surprennent quelque peu.

Le Maire indique que pour la plupart des travaux réalisés ces derniers temps, la commune a été obligée de commander à l'avance compte tenu des problèmes d'approvisionnement et des très importantes hausses de coûts. Par exemple il a fallu attendre très longtemps les capteurs de mouvements pour les éclairages du restaurant scolaire. M. Alexandre Sizonenko connaît-il des batteries avec une durée de vie de 6 mois ?

M. Alexandre Sizonenko a trouvé des caméras équipées de panneaux solaires intégrés pour recharger les batteries et qui dureraient entre 6 et 9 mois.

Et quid de l'alimentation électrique du terrain Gyvi ? demande **le Maire**.

Selon **M. Alexandre Sizonenko**, ce crédit budgétaire supplémentaire était à la base destinée à une caméra.

Mme Magali Ouedraogo indique que la caméra s'est greffée à l'installation du point électrique devenu nécessaire suite à l'agrandissement du village. Le seul endroit où il serait possible d'implanter une infrastructure additionnelle ou pour les manifestations serait sur le terrain Gyvi.

Cela n'a jamais été présenté comme cela, relève **M. Alexandre Sizonenko**.

Mme Magali Ouedraogo répète que le but était vraiment d'amener l'électricité sur le terrain Gyvi, que ce soit pour les manifestations ou des développements ultérieurs. La caméra s'est ensuite greffée sur ce projet de point électrique sachant que, depuis janvier, les communes peuvent à nouveau installer des systèmes de vidéosurveillance sur les déchetteries.

M. Jorge Varela souhaiterait connaître le détail des coûts.

Mme Magali Ouedraogo répond que le matériel et la main d'œuvre s'élèvent à Fr. 8'000.-, l'intervention des SIG Fr. 10'000.-.

Et si le conseil refusait ce crédit budgétaire supplémentaire ? demande encore **M. Jorge Varela**.

Le Maire explique que pour le cimetière, la hausse des coûts de matériel est supérieure à 50 %. Les fournitures électriques ont subi des surcoûts très importants. Si le conseil refusait ce crédit budgétaire supplémentaire, la commune a suffisamment de projets nécessitant des alimentations électriques puissantes, ne serait-ce qu'à côté de la Mairie pour les manifestations ou les fenêtres de l'Avent, pour que cette armoire ne soit pas perdue. Le montant débattu est assez peu élevé au regard du budget communal. **Le Maire** comprend que les Conseillers municipaux puissent être heurtés, mais l'Exécutif se réunit trois fois par semaine pour gérer la commune et est bien obligé d'avancer dans les projets. Il est de la prérogative du Conseil municipal de refuser ce crédit budgétaire supplémentaire, bien sûr.

Mme Magali Ouedraogo ajoute qu'à l'époque où l'armoire électrique a été commandée, il y avait beaucoup de problèmes d'approvisionnement des matériaux et d'importantes hausses de coûts. Pour l'Exécutif, installer un point électrique à côté de la déchetterie pour les manifestations faisait sens.

M. Robin Vidonne suggère un amendement, à savoir indiquer que cette armoire sera installée à proximité de la déchetterie et non vers les Tilleuls.

Le Maire précise que l'objectif est de créer un point électrique de l'autre côté de la route. Concernant le projet de caméra, l'Exécutif souhaiterait que le Conseil municipal, qui aura le lead total, se penche sérieusement et rapidement sur ces questions de sécurité.

M. Alexandre Sizonenko ne remet pas du tout en cause la caméra (il en faut effectivement une), mais son fonctionnement et son alimentation.

Sur une question de **M. Sébastien Dorand**, **le Maire** indique que la commune n'a pas acheté l'armoire électrique, mais l'a commandée afin de bloquer le prix.

M. Jérôme Lardenois-Robert relève que le tableau électrique installé côté Gyvi n'est pas assez puissant.

Sans compter qu'il faut tirer 200 m de câbles pour les manifestations, confirme **le Maire** en soulignant qu'il n'y a que deux prises de 16 A.

En l'absence d'autre remarque ou question, **la Présidente** propose de passer au vote.

À la majorité (6 oui et 1 abstention), le Conseil municipal accepte la délibération DM_2023-42.

Sur une question de **Mme Myriam Rivollet**, le Conseil municipal ne souhaite pas amender l'intitulé de ladite délibération.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que les accompagnants ont été très agréablement surpris par les jeunes qui ont fait preuve d'une grande tenue et d'un grand respect lors de la sortie à Europa-Park. Cela les a tous marqués.

Il amènera au secrétariat, en début de semaine, les compléments par rapport à la soirée disco.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

En l'absence de **M. Bastien Stauffer**, excusé, le rapport de la CE est reporté à la prochaine séance.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Sociale (CS)

M. André Ferrez annonce que la CS s'est réunie le 2.10.2023. Les commissaires ont évoqué le cadeau des aînés (1 bouteille de Baccarat de la Cave de Genève, 1 saucisson sec de la ferme de Bellebouche à Meinier et 1 salé du domaine de l'Abeille de Presinge). Les sacs seront distribués le 14.12.2023 à la Mairie. Le repas des aînés aura lieu le 11.11.2023 (clôture des inscriptions le 1.11.2023) ; les élus sont tous cordialement invités.

La commission ad hoc a organisé la soirée Gysco qui se tiendra le 1.12.2023 dès 20h à la salle communale. La CS a accepté l'idée proposée par Mmes Madina Gaete, Laure Pahud et Chrystel Descaves et leur donnera un coup de main pour la mise en route. La commission se réunira à nouveau le 30.10.2023.

La fenêtre de l'Avent de la Mairie aura aussi lieu le 1.12.2023 (de 18h à 20h).

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser indique que la CPC s'est réunie le 25.9.2023. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants. Budget 2024 : la plupart des travaux qui concernent la CPC doivent se faire en urgence, lorsqu'il y a un problème. Le budget 2024 prévoira surtout des frais de maintenance, mais pas de grands travaux. Une ligne budgétaire sera ajoutée pour des prestations de tiers concernant le nettoyage régulier du local communal situé à la maison Bonjour. Jour Gy (cf. point 3). Les commissaires ont également revu les différents emplacements qui nécessiteraient des travaux. Route de Gy 173 : des travaux seront probablement à effectuer suite au calcul de l'IDC réalisé par la régie. Local des pompiers : pose d'un panneau 171A. Parascolaire : pose de films sur les fenêtres afin de conserver la chaleur et installation d'une ventilation pendant les vacances d'octobre. Mairie : rénovation de l'éclairage de la réception et de la salle du conseil. Fleuriste : pose d'un distributeur frigorifique avec compresseur au sous-sol, aux frais du fleuriste. Un commissaire a indiqué que le compresseur ne devait pas être installé dans un local fermé ; il a aussi trouvé dommage que le bail n'ait été signé que pour 3 ans, car la commune aurait pu augmenter le loyer au bout de 3 ans avec un bail de 5 ans.

M. Alexandre Sizonenko précise qu'un bail de 5 ans avec une sortie à 3 ans permettait à la commune d'indexer le loyer à l'ISPC et donc de l'augmenter d'année en année.

Un commissaire a demandé que la régie vérifie les baux des locataires pour prévoir des augmentations. Maison Trossy : des travaux ont été effectués suite à un problème d'écoulement et une partie du carrelage a également dû être faite. École : M. Serge Dubrit vérifiera les boiseries suite à la demande de M. Jérôme Lardenois-Robert. Atribus : les lettres « défense d'afficher » ont été remises dans l'ordre.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

M. Éric Wyss annonce que la CF se réunira le 31.10.2023.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko n'a pas de communication particulière.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss indique que la CDS ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Ad hoc week-end sortie du Conseil municipal

Mme Michèle Tischhauser, qui relève que la soirée s'est très bien passée et n'a suscité que des échos positifs, annonce que le conseil peut procéder à la dissolution de cette commission ad hoc.

La Présidente prononce la dissolution de la commission ad hoc week-end sortie du Conseil municipal.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

7. Dates des prochaines séances

La Présidente rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – le 27.11.2023 (**Mme Myriam Rivollet** rappelle que la CE a été invitée via un Doodle à participer à une séance pour la plantation des arbres ; la date plébiscitée par le bureau Viridis et l'OCAN est le 27.11.2023 à 10h30).
- Commission Finances – le 31.10.2023 à 19h.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Patrimoine – à fixer.

- Commission Sociale – le 30.10.2023 à 18h à la Mairie.
- Commission Urbanisme – à fixer.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – le 27.11.2023.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – le 23.11.2023.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

M. Alexandre Sizonenko a reçu plusieurs remarques quant à l'organisation de la nourriture, pour le 1^{er} août, qui laissait vraiment à désirer.

Ces doléances seront rapportées aux organisateurs, à savoir l'amicale des sapeurs-pompier, indique **Mme Myriam Rivollet**.

À la demande de **Mme Magali Ouedraogo**, **M. Alexandre Sizonenko** précise que très vite, il ne restait rien à manger hormis la raclette. Et il était un peu surprenant que l'amicale encaisse 2 % de frais pour le SumUp car, s'agissant d'une association, ce moyen de paiement n'engendre pas de frais.

M. Jorge Varela explique que l'amicale a fait la même chose à la vogue, car elle se retrouve chargée par des frais.

M. Alexandre Sizonenko invite l'amicale à se créer un compte SumUp.

Et les copains à se munir de cash, répond **M. Jorge Varela**.

M. André Ferrez rappelle qu'il y a toujours des barres d'angles à remettre au local pompier.

Mme Myriam Rivollet a demandé un devis afin de replacer les barres tombées et d'ajouter les deux ou trois qui manquent dans les angles.

10. Dossier de naturalisation – huis clos

La Présidente proclame le huis clos en faisant sortir le public présent, puis présente les dossiers.

Le Conseil municipal vote et donne un préavis favorable par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 8 conseillers présents. Cette décision sera communiquée au département.

Le huis clos est levé.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h28.



Mme Michèle Tischhauser
Présidente



M. André Ferrez
Vice-président



Mme Myriam Rivollet
Secrétaire

